



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 119336

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les propositions exprimées dans le rapport d'information pour une meilleure prise en charge des urgences médicales. Rappelant que dans le cadre du Plan Urgences, un effort de valorisation du métier de permanencier auxiliaire de régulation médicale (PARM) a été entrepris, le rapporteur préconise un renforcement de la protocolisation et de la formation de la régulation médicale des appels. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le plan « urgences » a prévu plusieurs mesures pour valoriser le métier de permanencier et reconnaître la spécificité de leurs responsabilités, notamment par la création d'une formation adaptée. C'est ainsi que la nécessité d'une formation spécifique s'est traduite par la mise en place d'une formation d'adaptation à l'emploi dont le contenu et la durée ont été travaillés avec des professionnels. Le dispositif, d'une durée totale de 350 heures, qui a fait l'objet de la circulaire n° 2005-32 du 18 janvier 2005, est organisé selon les modules suivants : rôle et obligations du permanencier auxiliaire de régulation médicale (PARM), positionnement dans l'environnement professionnel ; développement des capacités personnelles de communication ; apprentissage des méthodes de recueil et de transmission de l'information, connaissance des acteurs et des ressources mis à disposition avec ateliers de mise en situation ; apprentissage des moyens techniques de transmission. La formation est destinée à tous les agents recrutés pour exercer les fonctions de permanenciers auxiliaires de régulation médicale, quelle que soit leur formation initiale. Elle est obligatoire mais elle ne donne pas lieu à la délivrance d'un diplôme. Afin d'améliorer l'accès à la formation des permanenciers nouvellement recrutés, cette action est inscrite dans le plan de formation de l'ANFH (Association nationale pour la formation des hospitaliers).

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119336

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2059

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4641